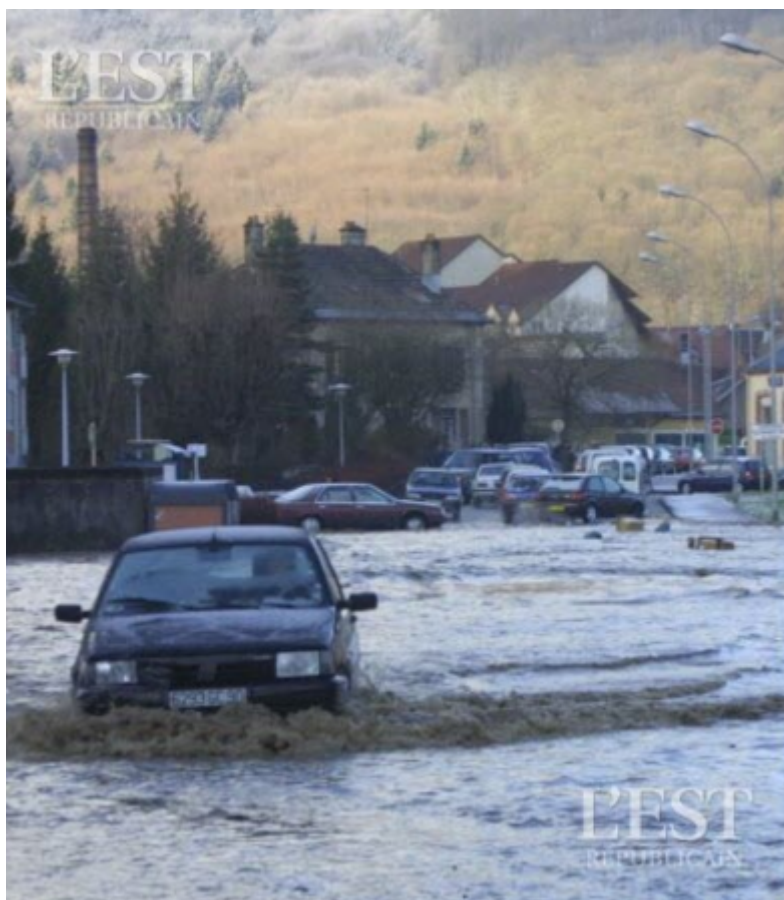


Éloie et Valdoie : 15 ans après la rupture des digues, des sinistrés toujours pas indemnisés
(L'Est Républicain- 9 juin 2016)
(EPTB Saône et Doubs)





Le 30 décembre 2001, les digues des bassins de rétentions supposés lisser les crues de la Savoureuse cédaient. 500.000 m³ d'eau et de glace déferlaient sur Eloie, Sermamagny et Valdoie. Presque 15 ans plus tard, les images de la catastrophe sont encore vives dans la mémoire des sinistrés. Et les intempéries qui frappent les régions voisines ravivent ces pénibles souvenirs.

Situation d'autant plus désagréable que toutes les indemnités n'ont pas encore été versées par les assurances des sinistrés. « Au lendemain de la catastrophe, on dénombrait 489 familles sinistrées », rappelle Bernard Martin, secrétaire de l'association des sinistrés. « Au sein de notre association, il reste encore une vingtaine de familles qui n'ont pas touché ce qui leur est dû, pour un montant global d'environ 250.000 euros ». Le recensement n'est vraisemblablement pas complet. « Au fil du temps, certains abandonnent », poursuit Bernard Martin. D'autres disparaissent. « Les assurances devaient 99.000 euros à l'un de nos adhérents, qui est aujourd'hui décédé », déplore Bernard Martin. « D'évidence, les assureurs jouent la montre ».

Raison de ces retards de paiement ? « Lorsque la responsabilité des entrepreneurs a été définitivement engagée en 2012, certains assureurs ont immédiatement été en justice pour se retourner contre eux. C'est le cas du Crédit Mutuel et des AGF. D'autres ont été moins véloce, ou n'ont pris en compte que les dommages liés à l'arrêt de catastrophe naturelle. Une nouvelle action est engagée devant le tribunal administratif, la décision n'est pas encore tombée ».

Le président du conseil départemental Florian Bouquet, présent à l'AG des sinistrés, a pu donner une information : le délibéré est prévu le 21 juin. L'issue ne fait guère de doute : 15 ans après la catastrophe, les assureurs devront payer.